

Séance Plénière du 30 janvier 2015
Présentation d'une motion sur le devenir de la filière bois en Lorraine
Daniel Béguin

Mesdames et messieurs, chers collègues, cette motion, qui s'adresse plus particulièrement aux pouvoirs publics, à la fois au gouvernement, mais aussi aux représentants des pouvoirs publics dans notre Région, a pour vocation à la fois de vous sensibiliser et de pointer du doigt une vraie difficulté dont ma collègue Rachel Thomas a parlé hier, c'est effectivement l'équilibre des ressources disponibles sur la Région Lorraine en matière de bois entre les bois d'œuvre, le bois industrie et le bois énergie.

La Région Lorraine participe depuis plusieurs années et maintenant de manière plus intensive à une commission, une cellule qui s'appelle la Cellule Biomasse. C'est important, Madame Morano, ce dossier, vous savez ! Cette Cellule Biomasse est composée de l'ADEME, de la DRAAF, de la DREAL et de la Région Lorraine. Elle collecte l'ensemble des informations en provenance à la fois des propriétaires forestiers et publics, des propriétaires forestiers privés. Elle recueille des informations auprès du Gipéblor, de l'Office National des Forêts. Bref, elle a vocation à rassembler l'ensemble des informations actualisées sur les ressources en bois et sur leur utilisation.

Nous nous sommes entendus il y a plusieurs années sur le fait qu'indépendamment de ce qui était déjà utilisé, à titre d'information, il y a entre 800 000 et 900 000 tonnes qui sont utilisées par les particuliers pour le chauffage domestique à partir des forêts lorraines. Des centaines de milliers de maisons sont encore chauffées au bois, avec des chaufferies bois chez les particuliers. Cela avait effectivement été intégré. Toutes les études ont démontré il y a quelques années que nous ne disposons en Lorraine que de 450 000 tonnes de bois susceptibles d'être utilisées en bois énergie. Il se trouve que ces 450 000 tonnes ont bien évidemment été sollicitées à la fois pour la construction de chaufferies bois collectives, de petits réseaux de chaleur, sur des grosses unités comme celle de Metz que nous connaissons, qui est un gros consommateur, puisqu'ils sont à un peu moins de 100 000 tonnes de bois énergie par an. Tout ceci s'organise autour de territoires, ou de contrats d'approvisionnement.

du prix du bois énergie et remettre en cause tous les investissements publics et la mise en place effectivement de ces unités performantes, soit il y aura des batailles. Nous savons par exemple que le dossier Nerea est porté par un fonds d'investissement extrêmement puissant qui ne s'interroge pas par exemple sur la localisation de sa ressource, mais qui utilise uniquement sa puissance financière.

Les deux dernières réunions de la Cellule Biomasse nous ont confirmé que toutes les installations existantes, qui sont plusieurs centaines, Monsieur le Président, et qui intéressent plus particulièrement tous les territoires ruraux et urbains et les installations dont les investissements sont en cours ou en voie de finalisation, nous amènent à penser qu'en 2016, début 2017, la totalité des 450 000 tonnes de ressources disponibles sera utilisée. La totalité sera utilisée. Et donc, la question qui se pose, qui est déjà un peu posée, c'est ce bois énergie aujourd'hui, qui ne subit pas de fluctuation de prix de manière très significative, on ne sent pas encore la tension en 2014, on commence à sentir la tension effectivement en 2015, pour alimenter des demandes supplémentaires, il va falloir prendre sur d'autres gisements. Si on prend sur d'autres gisements, le risque, c'est de prendre sur ce qu'on appelle le bois industrie ou le bois de trituration. Si le prix du bois énergie dépasse le prix du bois de trituration, cela va impacter directement les papetiers, les panneautiers et tous ceux qui utilisent ce bois de trituration pour leur activité professionnelle, leur activité économique et bien évidemment, cela aura un impact réel sur ce type d'activités. Je pense notamment à l'industrie papetière, Monsieur le Président, mesdames et messieurs. La Lorraine est une grande région d'industrie papetière, avec des unités qui sont des unités de très très grande qualité et pour lesquelles des risques réels, en cas de difficultés d'approvisionnement, pourraient effectivement interroger sur la pérennité de leur localisation sur le territoire.

Donc, Monsieur le Président, mesdames et messieurs, chers collègues, cette Cellule Biomasse a bien fonctionné. Actuellement, nous donnons un accord à hauteur de 40 000 tonnes par an. La dernière réunion nous a permis de donner un accord pour un beau projet sur le CHU de Brabois et de nombreuses petites chaufferies collectives, qui nous amènent à porter notre niveau d'autorisation à un peu plus de 40 000 tonnes.

Il se trouve que la Cellule Biomasse, c'est la commande régionale et nous sommes parasités par un système national qui s'appelle la Commission de Régulation de l'Energie, qui elle a une commande nationale qui échappe totalement, je dis bien totalement, aux dispositions que nous pouvons prendre, Services de l'Etat en Région, ADEME et Services du Conseil Régional. Cette commande nationale, dans le cadre d'appels d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie, a donné deux autorisations pour deux unités majeures, une qui s'appelle Nerea, qui est au Sud de Verdun et qui envisage de consommer 120 000 tonnes de bois énergie et une autre, que certains connaissent, qui s'appelle Syndièse et qui en première phase pourrait consommer, bien qu'il y ait des discussions sur les tonnages, environ 125 000 tonnes de bois énergie.

La ressource n'y suffira pas. Si ces deux projets se réalisent, soit ils vont impacter directement toutes les chaufferies bois collectives, avec une augmentation très significative